

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro  
Séance du 3 Novembre 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 3 Novembre 2022 à 17h30, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 28 Octobre 2022 par mail, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur SIMEONI Don Georges.

Etaient présents : Madame Nathalie TRAMONI, Monsieur Jean Pierre TOLINI, Monsieur Pierre Antoine SECONDI, Monsieur Pierre Paul SERAFINI, Monsieur Michel ISTRIA, Monsieur Philippe TROUSSEL et Monsieur Jean François DURAZZO.

Procurations : 3

Monsieur Pierre CASALTA pour Monsieur Jean Pierre TOLINI

Monsieur Antoine ETTORI pour Monsieur Pierre Antoine SECONDI

Monsieur Joseph SIMONPIETRI pour Monsieur Philippe TROUSSEL

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Monsieur Philippe TROUSSEL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**Délibération n°2022-32 du 3 Novembre 2022 : Retransmission audio des conseils municipaux sur le site internet de la commune**

**Monsieur le maire** indique que les conditions sanitaires permettent la réouverture au public des conseils municipaux.

Il informe que dorénavant les enregistrements audios seront conservés pour permettre au secrétaire de séance de rédiger au mieux les procès-verbaux des conseils municipaux et ne seront plus mis en ligne sur le site internet de la commune.

Il invite le Conseil à en délibérer :

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
<b>Votes</b>	
Pour	10
Contre	1
Absentions(s)	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20221103-2022-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



DECIDE

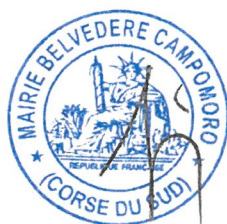
**Article 1** : les enregistrements audios seront conservés pour permettre au secrétaire de séance de rédiger au mieux les procès-verbaux des conseils municipaux et ne seront plus mis en ligne sur le site internet de la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Campomoro, le 4 Novembre 2022,

Don Georges SIMEONI

Le Maire



Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro  
Séance du 3 Novembre 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 3 Novembre 2022 à 17h30, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 28 Octobre 2022 par mail, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur SIMEONI Don Georges.

Etaient présents : Madame Nathalie TRAMONI, Monsieur Jean Pierre TOLINI, Monsieur Pierre Antoine SECONDI, Monsieur Pierre Paul SERAFINI, Monsieur Michel ISTRIA, Monsieur Philippe TROUSSEL et Monsieur Jean François DURAZZO.

Procurations : 3

Monsieur Pierre CASALTA pour Monsieur Jean Pierre TOLINI

Monsieur Antoine ETTORI pour Monsieur Pierre Antoine SECONDI

Monsieur Joseph SIMONPIETRI pour Monsieur Philippe TROUSSEL

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Monsieur Philippe TROUSSEL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**Délibération n°2022-33 du 3 Novembre 2022 : Formation B96 (conducteur de remorque) pour un agent technique**

Le maire expose que dans le cadre de ses fonctions, un agent technique est amené à conduire un véhicule de service avec le broyeur de la commune. Pour ce faire il convient de réaliser une formation intitulée « Formation B96 » afin d'y être habilité

Cette formation « B96 » est délivrée par un organisme : Guida Corsica Formation à Ajaccio

Cette formation se déroule sur une journée à Ajaccio pour un montant de 322 euros TTC.

Considérant que la responsabilité de la commune peut être engagée si cet agent n'a pas suivi cette formation

Il invite le Conseil à en délibérer :

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
<b>Votes</b>	
Pour	11
Contre	0
Absentions(s)	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20221103-2022-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



DECIDE

**Article 1 :**

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à la proposition de Monsieur le Maire de faire suivre cette formation à un agent technique pour un montant de 322 euros TTC par l'organisme GUIDA CORSA FORMATION

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Campomoro, le 4 Novembre 2022

Don Georges SIMEONI

Le Maire



Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro  
Séance du 3 Novembre 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 3 Novembre 2022 à 17h30, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 28 Octobre 2022 par mail, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur SIMEONI Don Georges.

Etaient présents : Madame Nathalie TRAMONI, Monsieur Jean Pierre TOLINI, Monsieur Pierre Antoine SECONDI, Monsieur Pierre Paul SERAFINI, Monsieur Michel ISTRIA, Monsieur Philippe TROUSSEL et Monsieur Jean François DURAZZO.

Procurations : 3

Monsieur Pierre CASALTA pour Monsieur Jean Pierre TOLINI

Monsieur Antoine ETTORI pour Monsieur Pierre Antoine SECONDI

Monsieur Joseph SIMONPIETRI pour Monsieur Philippe TROUSSEL

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Monsieur Philippe TROUSSEL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**Délibération n°2022-34 du 3 Novembre 2022 : Plan de financement pour l'acquisition d'un tracteur**

Monsieur le maire indique qu'il envisage l'acquisition d'un tracteur pour le service technique de la Commune. Il convient donc de demander une subvention pour la réalisation de cette opération.

Il indique que ce besoin est évalué à un montant 50 014 euros hors taxe. Il invite le conseil municipal à délibérer pour décider de cette acquisition et accepter son plan de financement prévisionnel.

**Le conseil municipal,**

Monsieur le maire entendu dans sa présentation,

**Considérant** qu'il est impératif d'obtenir des subventions pour financer cette acquisition.

**Considérant que** le plan de financement peut être réalisé avec une opération subventionnée à 80 %

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
<b>Votes</b>	
Pour	10
Contre	0
Absentions(s)	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20221103-2022-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Décide

**Article 1 :**

De financer cette opération selon le plan de financement suivant

**Montant estimatif hors taxe** : 50 014 euros

**Montant de la taxe à la valeur ajoutée** : 5001.40 euros

**Montant estimatif toutes taxes comprises** : 55 015.40 euros

**Subvention de la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale** : 80 % du montant HT soit 40 011.20 euros

**Autofinancement de la Commune** : 15004.20 euros

**Article 2**

D'autoriser Monsieur le Maire à diligenter la procédure de mise en concurrence utile dans le cadre de l'article R.2122.8 du Code de la commande publique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Campomoro, le 4 Novembre 2022

Don Georges SIMEONI

Le Maire



Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro  
Séance du 3 Novembre 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 3 Novembre 2022 à 17h30, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 28 Octobre 2022 par mail, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur SIMEONI Don Georges.

Étaient présent : Madame Nathalie TRAMONI, Monsieur Jean Pierre TOLINI, Monsieur Pierre Antoine SECONDI, Monsieur Pierre Paul SERAFINI, Monsieur Michel ISTRIA, Monsieur Philippe TROUSSEL et Monsieur Jean François DURAZZO.

Procurations : 3

Monsieur Pierre CASALTA pour Monsieur Jean Pierre TOLINI

Monsieur Antoine ETTORI pour Monsieur Pierre Antoine SECONDI

Monsieur Joseph SIMONPIETRI pour Monsieur Philippe TROUSSEL

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Monsieur Philippe TROUSSEL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**Délibération n°2022-35 du 3 Novembre 2022 : Plan de financement pour l'acquisition d'une cribreuse**

Monsieur le maire indique qu'il envisage l'acquisition d'une cribreuse pour le service technique de la Commune. Il convient donc de demander une subvention pour la réalisation de cette opération.

Il indique que ce besoin est évalué à un montant 33900 euros hors taxe. Il invite le conseil municipal à délibérer pour décider de cette acquisition et accepter son plan de financement prévisionnel.

**Le conseil municipal,**

Monsieur le maire entendu dans sa présentation,

**Considérant** qu'il est impératif d'obtenir des subventions pour financer cette acquisition.

**Considérant que** le plan de financement peut être réalisé avec une opération subventionnée à 80 %

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
<b>Votes</b>	
Pour	10
Contre	0
Absentions(s)	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20221103-2022-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Décide

**Article 1 :**

De financer cette opération selon le plan de financement suivant

**Montant estimatif hors taxe :** 33900 euros

**Montant de la taxe à la valeur ajoutée :** 6780 euros

**Montant estimatif toutes taxes comprises :** 40 680 euros

**Subvention de la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale :** 80 % du montant HT soit 27120 euros

**Autofinancement de la Commune :** 13560 euros

**Article 2**

D'autoriser Monsieur le Maire à diligenter la procédure de mise en concurrence utile dans le cadre de l'article R.2122.8 du Code de la commande publique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Campomoro, le 4 Novembre 2022

Don Georges SIMEONI

Le Maire



Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro  
Séance du 3 Novembre 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 3 Novembre 2022 à 17h30, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 28 Octobre 2022 par mail, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur SIMEONI Don Georges.

Etaient présents : Madame Nathalie TRAMONI, Monsieur Jean Pierre TOLINI, Monsieur Pierre Antoine SECONDI, Monsieur Pierre Paul SERAFINI, Monsieur Michel ISTRIA, Monsieur Philippe TROUSSEL et Monsieur Jean François DURAZZO.

Procurations : 3

Monsieur Pierre CASALTA pour Monsieur Jean Pierre TOLINI  
Monsieur Antoine ETTORI pour Monsieur Pierre Antoine SECONDI  
Monsieur Joseph SIMONPIETRI pour Monsieur Philippe TROUSSEL

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Monsieur Philippe TROUSSEL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**Délibération n°2022-36 du 3 Novembre 2022 : Plan de financement pour la restauration et mise en valeur du massif dunaire de Campomoro**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022-13 du 23 février 2022.

Monsieur le maire indique que dans le cadre du projet de restauration et de mise en valeur du massif dunaire de la plage de Campomoro, il convient de réaliser un nouveau plan de financement pour la réalisation de cette opération.

En effet le montant total de cette opération est modifié.

Il indique que ce besoin est évalué à un montant 116 000 euros hors taxe. Il invite le conseil municipal à délibérer pour décider de cette réalisation et accepter son plan de financement prévisionnel.

**Le conseil municipal,**

Monsieur le maire entendu dans sa présentation,

**Considérant** qu'il est impératif d'obtenir des subventions pour financer cette réalisation

**Considérant** que le plan de financement peut être réalisé avec une opération subventionnée à 80 %

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
<b>Votes</b>	
Pour	11
Contre	0
Absentions(s)	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20221103-2022-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Décide

**Article 1 :**

De financer cette opération selon le plan de financement suivant :

OEC	58 000 € HT	50.00 %
Cerema	17 400 € HT	15.00 %
DETR	17 400 € HT	15.00 %
Commune	23 200 € HT	20.00 %
TOTAL	116 000 € HT	100 %

**Article 2 :**

La commune finance également la TVA pour un montant de 11 600 euros

La participation de la commune est donc de 34 800 euros

Le coût total de l'opération s'élève donc à 127 600 euros TTC

**Article 3**

D'autoriser Monsieur le Maire à diligenter la procédure de mise en concurrence utile dans le cadre de l'article R.2122.8 du Code de la commande publique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Campomoro, le 4 Novembre 2022 par Don Georges SIMEONI, Le Maire



Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro  
Séance du 3 Novembre 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 3 Novembre 2022 à 17h30, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 28 Octobre 2022 par mail, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur SIMEONI Don Georges.

Etaient présents : Madame Nathalie TRAMONI, Monsieur Jean Pierre TOLINI, Monsieur Pierre Antoine SECONDI, Monsieur Pierre Paul SERAFINI, Monsieur Michel ISTRIA, Monsieur Philippe TROUSSEL et Monsieur Jean François DURAZZO.

Procurations : 3

Monsieur Pierre CASALTA pour Monsieur Jean Pierre TOLINI

Monsieur Antoine ETTORI pour Monsieur Pierre Antoine SECONDI

Monsieur Joseph SIMONPIETRI pour Monsieur Philippe TROUSSEL

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Monsieur Philippe TROUSSEL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**Délibération n°2022-37 du 3 Novembre 2022 : Plan de financement « mission de reconnaissance subaquatiques et environnementales »**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de réaliser une mission de reconnaissance subaquatiques et environnementales dans le cadre de la mission d'accompagnement technique, financier et réglementaire pour la mise en place d'une zone de mouillage et d'équipements légers en baie de campomoro.

Il indique ce besoin est évalué à un montant de 17 350 euros HT

Il invite le conseil municipal à délibérer pour décider de cette réalisation et accepter son plan de financement prévisionnel.

**Le conseil municipal,**

Monsieur le maire entendu dans sa présentation,

**Considérant** qu'il est impératif d'obtenir des subventions pour financer cette réalisation

**Considérant que** le plan de financement peut être réalisé avec une opération subventionnée à 50 %

Il invite le conseil municipal à délibérer.

**Le conseil municipal,**

Monsieur le maire entendu,

Vu, le projet,

Vu, les propositions des candidats,

**Après en avoir délibéré,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20221103-2022-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
<b>Votes</b>	
Pour	11
Contre	0
Absentions(s)	0

Décide

**Article 1 :**

De financer cette opération selon le plan de financement suivant

OEC	8 675 € HT	50.00 %
Commune	8675 € HT	50.00 %
Total	17 350 € HT	100.00 %

**Article 2 :**

La commune finance également la TVA pour un montant de 3470 euros

La participation de la commune est donc de 12 145 euros

Le coût total de l'opération s'élevé donc à 20 820 euros TTC

**Article 3 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à diligenter la procédure de mise en concurrence utile dans le cadre de l'article R.2122.8 du Code de la commande publique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Campomoro, le 4 Novembre 2022 par Don Georges SIMEONI Le Maire



**Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro**  
**Séance du 3 Novembre 2022**

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 3 Novembre 2022 à 17h30, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 28 Octobre 2022 par mail, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur SIMEONI Don Georges.

Etaient présents : Madame Nathalie TRAMONI Monsieur Jean Pierre TOLINI, Monsieur Pierre Antoine SECONDI, Monsieur Pierre Paul SERAFINI, Monsieur Michel ISTRIA, Monsieur Philippe TROUSSEL et Monsieur Jean François DURAZZO.

Procurations : 3

Monsieur Pierre CASALTA pour Monsieur Jean Pierre TOLINI

Monsieur Antoine ETTORI pour Monsieur Pierre Antoine SECONDI

Monsieur Joseph SIMONPIETRI pour Monsieur Philippe TROUSSEL

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Monsieur Philippe TROUSSEL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**Délibération n°2022-38 du 3 Novembre 2022 : Décision modificative n°1**

Monsieur le maire rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, comme voté par le Conseil Municipal, la commune passe au plan comptable M57.

Afin de préparer au mieux ce passage, la trésorerie nous a demandé de passer certaines écritures afin de débiter au mieux le prochain exercice comptable.

Il indique qu'il est nécessaire de faire une décision modificative sur les deux points suivants :

1-En 2021, la TAM (taxe aménagement) a été prise en charge au compte 10223, il convient de faire une rectification au compte 10226.

2-Certaines immobilisations incorporelles n'ont pas fait l'objet de mouvements depuis plus de deux ans (compte 203)

Les frais d'études effectués en vue de la réalisation d'investissements doivent être virés au compte définitif (compte 21) si les travaux sont terminés, par opérations d'ordre budgétaires.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 041 203 OPFI (ordre)		1895,71	
D 110 10223 OPFI	30856,00		
R I 041 212 OPFI (ordre)		1895,71	
R 110 10226 OPFI	30856,00		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20221103-2022-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	30856,00	
	Réductions	1895,71	
Recettes :	Ouvertures	30856,00	
	Réductions	1895,71	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

Où l'expose de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
<b>Votes</b>	
Pour	10
Contre	1
Absentions	0

**Décide**

**Article 1 :**

Autorise la décision modificative ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Campomoro, le 4 Novembre 2022

Don Georges SIMEONI

Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20221103-2022-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation





Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro  
Séance du 3 Novembre 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 3 Novembre 2022 à 17h30, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 28 Octobre 2022 par mail, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur SIMEONI Don Georges.

Etaient présents : Madame Nathalie TRAMONI Monsieur Jean Pierre TOLINI, Monsieur Pierre Antoine SECONDI, Monsieur Pierre Paul SERAFINI, Monsieur Michel ISTRIA, Monsieur Philippe TROUSSEL et Monsieur Jean François DURAZZO.

Procurations : 3

Monsieur Pierre CASALTA pour Monsieur Jean Pierre TOLINI

Monsieur Antoine ETTORI pour Monsieur Pierre Antoine SECONDI

Monsieur Joseph SIMONPIETRI pour Monsieur Philippe TROUSSEL

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Monsieur Philippe TROUSSEL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**Délibération n°2022-39 du 3 Novembre 2022 : Nomination de l'agent recenseur et du coordinateur communal**

Monsieur le maire expose au conseil que le recensement de la population va être réalisé sur la commune du 19 janvier au 18 février 2023 et qu'il propose Madame De Freitas Alexia, Agent administratif de la commune en qualité de coordonnateur communal et en qualité d'agent recenseur.

Par ailleurs Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une dotation forfaitaire de 560 € (cinq cent soixante euros) sera versée à la commune afin de faire face aux dépenses engendrées par l'enquête de recensement. Il précise que la rémunération de l'agent recenseur incombe à la commune seule et qu'il est nécessaire de fixer la somme que touchera ce dernier.

Où l'expose de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
<b>Votes</b>	
Pour	11
Contre	0
Absentions	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20221103-2022-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**Décide**

Article 1 :

Désigne Madame De Freitas, en qualité de coordinateur communal.

Article 2 :

Désigne Madame De Freitas Alexia en qualité d'agent recenseur.

Fixe à 560 € brut la rémunération de l'agent recenseur.

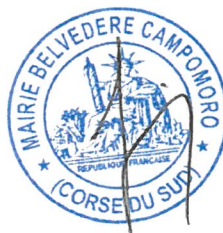
Autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés de nomination correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Campomoro, le 4 Novembre 2022

Don Georges SIMEONI

Le Maire



Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro  
Séance du 3 Novembre 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 3 Novembre 2022 à 17h30, Le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 28 Octobre 2022 par mail, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur SIMEONI Don Georges.

Etaient présents : Madame Nathalie TRAMONI, Monsieur Jean Pierre TOLINI, Monsieur Pierre Antoine SECONDI, Monsieur Pierre Paul SERAFINI, Monsieur Michel ISTRIA, Monsieur Philippe TROUSSEL et Monsieur Jean François DURAZZO.

Procurations : 3

Monsieur Pierre CASALTA pour Monsieur Jean Pierre TOLINI

Monsieur Antoine ETTORI pour Monsieur Pierre Antoine SECONDI

Monsieur Joseph SIMONPIETRI pour Monsieur Philippe TROUSSEL

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Monsieur Philippe TROUSSEL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**Délibération n°2022-40 du 3 Novembre 2022 : Plan de financement pour acquisition d'un horodateur**

Monsieur le Maire indique qu'il envisage l'acquisition d'un horodateur supplémentaire pour la saison 2023 pour le parking di Sant'Antonu

Il présente le chiffrage de ce projet qui s'élève à 8934.10 euros HT et invite le conseil municipal à délibérer pour décider de cette acquisition et accepter son plan de financement prévisionnel.

**Le conseil municipal,**

Monsieur le maire entendu dans sa présentation,

**Considérant qu'il est impératif d'obtenir des subventions pour financer cette acquisition.**

**Considérant que le plan de financement peut être réalisé avec une opération subventionnée à 80 %**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
<b>Votes</b>	
Pour	11
Contre	0
Absentions	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20221103-2022-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



DECIDE

**Article 1 :**

De procéder à l'acquisition d'un nouvel horodateur pour un montant estimé de 8714.10 euros HT

**Article 2 :**

De financer cette opération selon le plan de financement suivant

Montant estimatif hors taxe : 8934.10 euros

Montant de la taxe à la valeur ajoutée : 915.41 euros

Montant estimatif toutes taxes comprises : 9849.51 euros

Subvention de la collectivité de corse dans le cadre de la dotation quinquennale : 80 % du montant HT soit 7147.28 euros

Autofinancement de la Commune : 2702.23 euros

**Article 3 :**

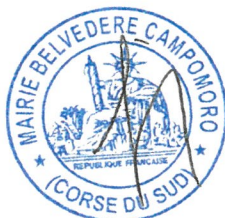
Ce montant sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Campomoro, le 4 Novembre 2022

Don Georges SIMEONI

Le Maire



Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro  
Séance du 3 Novembre 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 3 Novembre 2022 à 17h30, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 28 Octobre 2022 par mail, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur SIMEONI Don Georges.

Etaient présents : Madame Nathalie TRAMONI, Monsieur Jean Pierre TOLINI, Monsieur Pierre Antoine SECONDI, Monsieur Pierre Paul SERAFINI, Monsieur Michel ISTRIA, Monsieur Philippe TROUSSEL et Monsieur Jean François DURAZZO.

Procurations : 3

Monsieur Pierre CASALTA pour Monsieur Jean Pierre TOLINI

Monsieur Antoine ETTORI pour Monsieur Pierre Antoine SECONDI

Monsieur Joseph SIMONPIETRI pour Monsieur Philippe TROUSSEL

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Monsieur Philippe TROUSSEL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**Délibération n°2022-41 du 3 Novembre 2022 : Plan de financement pour l'achat des poteaux pour l'éclairage public**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le SDE2A va procéder au changement de tous les luminaires de l'éclairage public de la Commune à ses frais.

Il indique que l'acquisition des poteaux pour un montant de 75 640 euros HT reste à la charge de la Commune.

Considérant qu'il est impératif d'obtenir des subventions pour financer cette acquisition.

Considérant que cette demande de financement peut être réalisée dans le cadre de la DETR et ou de la DSIL pour l'exercice 2023.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer pour accepter cette demande de financement prévisionnel.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
<b>Votes</b>	
Pour	11
Contre	0
Absentions	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20221103-2022-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



DECIDE

**Article 1 :**

D'autoriser monsieur le Maire à demander un financement pour cette opération dans le cadre de la DETR et ou de la DSIL pour l'exercice 2023

**Article 2 :**

Ce montant sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Campomoro, le 4 Novembre 2022

Don Georges SIMEONI

Le Maire

